

COMMISSION DE TRAVAIL EDUCATION / JEUNESSE / PETITE ENFANCE  
Compte rendu de la rencontre du 04 juin 2002

Thème : Le maillage des équipements de la petite enfance

Hélène Knoll (Association soleil)

Responsable principale de la commission Education / Jeunesse / Petite enfance

Claire DUPOUY (ATTAC des Hautes-Pyrénées)

Responsable de la commission Education / Jeunesse / Petite enfance

Etaient présents :

ALDEGHERI	Mireille	DSD Conseil général Gers
AUGOYARD	Philippe	PMI / DSD des Hautes-Pyrénées
BARRERE	Jean Jacques	MRJC Maubourguet
BENSAÏD	Abdelji	Citoyen Vic Bigorre
CAZENAVE	Roger	Citoyen Vic Bigorre
CENTIERE	Jean	Paroisse Maubourguet
COLLANGETTE	Sandrine	CAF du Gers
DAUBAS	Eliette	Association Familles Rurales de l'Adour
DARNAUDET	Andrée	Puéricultrice PMI Val d'Adour
DAUGREILH	Danielle	Adjointe au Maire de Vic en Bigorre
DEFFES	Ginette	Mairie de Vic en Bigorre
DESPAUX	Serge	Association des parents d'élèves Plaisance
DUPOUY	Claire	Conseil de développement
GRAS	Lionel	Semadour
HIGUE	Thérèse	Stagiaire Semadour
IBOS	Françoise	Centre Médico Psychologique infanto-juvenile
MAESTRI	Lucette	Municipalité Vic Bigorre
MONDAT	Lucien	Communauté de communes Lembeye
RODRIGUEZ	Jean	RASED Maubourguet

19 personnes présentes

Excusée : Hélène KNOLL

L'objectif de la réunion est de faire une mise en commun des réflexions menées par les groupes réunis durant le mois de mai ; à savoir 3 commissions :

- Le contrat territorial des services au public, volet petite enfance : les attentes de la commission Education / Jeunesse / Petite Enfance.
- L'élaboration des fiches d'identité des diverses structures de la petite enfance.
- La formation des professionnels du secteur de la petite enfance.

## I. LE CONTRAT TERRITORIAL DES SERVICES AU PUBLIC, VOLET PETITE ENFANCE : LES ATTENTES DE LA COMMISSION :

Les membres de ce groupe ont essayé de mettre en place un protocole d'étude de besoins en modes de garde de la petite enfance. Différentes modalités d'investigation sont proposées. On retrouve essentiellement des données statistiques concernant les caractéristiques démographiques, sociales, puis des données concernant le mode de garde des enfants et l'organisation politique du territoire( découpage structures intercommunales et compétences). Les statistiques sont à rechercher (INSEE, MSA, CAF, ANPE, PMI , Mairie...) (voir document en annexe).

Il est difficile de recenser toutes les assistantes maternelles, les sources sont à compléter à l'aide des chiffres de la PMI .

Il faudrait aussi intégrer la demande des familles et impliquer davantage les collectivités locales. L'enjeu le plus important est d'offrir des services accessibles aux familles de telle sorte qu'ils ne choisissent pas un mode de garde et une scolarisation sur leur lieu de travail. Il est donc important de prendre en considération le trajet travail / domicile des ménages.

Aussi, on propose de s'appuyer sur des études déjà réalisées lors de la création de structures spécifiques. Différents modes de garde sont exposés au regard des expérimentations et des possibilités du territoire. Il existe trois types de crèches : collectives, parentales et familiales.

Des fiches de renseignements sur les différents modes de gardes sont disponibles dans les revues ASH (actualité sociale hebdomadaire), la gazette ainsi que sur sites Internet (CAF)

Sur le canton de LEMBEYE, l'objectif est de garder les enfants sur leur lieu d'habitation dès le plus jeune âge afin de favoriser une socialisation commune et une identité locale forte des enfants.

- l'exemple des CLAE (centre de loisir associé à l'école) permet aux parents de confier leurs enfants avant et après l'école.

Ce mode de garde est à étendre et développer pour les mercredis.

- les crèches itinérantes sont aussi intéressantes mais posent un problème. En effet, elles sont plutôt pertinentes dans le cadre de demandes occasionnelles.

- les relais d'assistantes maternelles offrent un lieu de rencontres pour les nourrices mais aussi pour les enfants et les parents.

A ce titre, même si le fonctionnement n'est pas le même, les crèches familiales encore méconnues sont dirigées par des collectivités ou des associations. Les nourrices sont salariées de ces structures et encadrées par des professionnels. La garde est individualisée. Cela évite aux parents la prise en charge administrative et l'inconvénient de la relation salarié / employeur. Une crèche familiale existe à Auch et est en gestion directe avec la CAF

Attention, les crèches familiales n'entrent pas en concurrence avec les assistantes maternelles bien au contraire.

*Ces projets doivent s'élaborer très tôt avec la participation des familles. Plusieurs procédés peuvent les sensibiliser ( tracts PMI , écoles, crèches...).*

*Il est en effet important de répondre aux besoins des familles mais surtout de satisfaire leurs désirs.*

## **II. L'ELABORATION DES FICHES D'IDENTITE DES DIVERSES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE :**

Ces fiches seraient ouvertes à tous les participants et permettraient plus aisément un travail en réseau. Le but est d'explicitier les missions des différentes structures. La place des politiques territoriales est importante. Il faudrait tendre vers une harmonisation des stratégies territoriales du pays.

Ce maillage des équipements de la petite enfance se réalisera par un recensement de toutes les personnes ressources, lieux, acteurs qui toucheront de près ou de loin le secteur de la petite enfance. Aussi ce travail reste à faire et doit faire l'objet d'un travail de tous les participants de cette commission afin que tout le territoire soit quadrillé.

## **III. LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE :**

Ce sous-groupe propose une journée d'informations sur des études de cas. Il s'agit de mettre en œuvre des formations transversales et polyvalentes. Par exemple une formation a été organisée sur la santé mentale des adolescents.

Les structures sont invitées à exprimer leurs besoins en formation dans les fiches d'identité. Ces formations actions ne sont pas obligatoirement diplômantes.

Pour cela, ce groupe propose la création d'un comité de pilotage avec des représentants ( DSD, PMI, DDAS, DDJS, Pyrène petite enfance) et des acteurs représentant les professions de la petite enfance et les parents...

## **IV. CONCLUSIONS :**

### Points à traiter :

- En ce qui concerne le protocole d'étude de besoin en modes de garde de la petite enfance, il convient de rajouter un point sur les collectivités locales ainsi que sur l'implication des parents.
- Réalisation du listing par les participants de la commission des différents acteurs, personnes ressources, partenaires, structures travaillant de près ou de loin sur le secteur de la petite enfance. Cette liste permettra d'étayer les fiches d'identité dont la matrice sera envoyée aux participants lorsque celle ci sera élaborée.
- Création d'un comité de pilotage de réflexion pour les formations transversales lié à la petite enfance ( contributions de représentants des structures ou organismes précédemment cités).

## Prochaines réunions :

- **le mercredi 19 juin 2002 à 13h30 au Centre Médico Psychologique de VIC Bigorre place du corps franc Pomiès:**

Responsables de ce groupe : Françoise IBOS, Centre Médico Psychologique de Vic en Bigorre, et  
Jean RODRI GUEZ, RASED de Maubourguet

- Thème La formation des professionnels du secteur de la petite enfance.

- **Le jeudi 16 septembre à 20h30, salle du conseil à Villecomtal sur Arros :**

Responsables de ce groupe : Responsables de ce groupe : Hélène KNOLL, Association SOLEIL, et  
Claire DUPOUY, ATTAC des Hautes-Pyrénées

Thème : poursuite des réflexions engagées sur le maillage des équipements pour la petite enfance

## PROTOCOLE D'ETUDE DE BESOIN EN MODES DE GARDE DE LA PETITE ENFANCE

Il s'agit ici de recueillir un certain nombre d'éléments de nature démographique, sociale et sur l'offre de services. Cela peut permettre d'apprécier un besoin « théorique » en modes de garde, en référence notamment à certaines normes ou situations types.

Dans un deuxième temps, l'appréciation du besoin réel peut se faire par enquête auprès des structures ou auprès des acteurs de terrain en contact avec les familles. L'appréciation la plus juste serait une enquête auprès de la population concernée, mais cette technique présente également ses limites.

Il importe de préciser les éléments suivants en fonction des différents cantons du Pays.

### 1) Caractéristiques démographiques :

- Nombre d'habitants *INSEE*
- Nombre d'enfants de 0 à 3 ans et de 3 à 6 ans *INSEE*
- Evolution du nombre de naissance sur les 6 dernières années *INSEE*

Ces données quantitatives doivent ensuite être complétées par des informations qui peuvent préciser la nature des évolutions constatées. On pourra ainsi apprécier le caractère durable ou non d'un accroissement du nombre de naissances.

On recherchera notamment une notion de stabilité des familles résidentes et la perspective de naissances futures par :

- La notion d'accroissement global de la population ou limitée à certains quartiers
- La proportion de résidents locataires et propriétaires *INSEE*
- La proportion de familles avec : *CAF et MSA*
  - un enfant
  - deux enfants
  - trois enfants et plus

### 2) Organisation politique :

- Découpages intercommunaux et compétences

### 3) Caractéristiques sociales :

- Répartition de la population féminine par catégories socioprofessionnelles *INSEE*

- Taux d'activité féminine (ce taux est à calculer en fonction des différentes tranches d'âge : 21-25 ans, 26-30 ans, 31-35 ans, 36-40 ans, 41-45 ans) *INSEE*
- Proportion des familles touchant l'APE *CAF et MSA*
- Activité économique
- Caractéristiques de l'emploi (emploi saisonnier, emploi à temps partiel, demandeurs d'emploi...) *ANPE*
- Appréciation des niveaux de ressources de la population (taux d'imposition des ménages) *INSEE*
- Proportion de familles monoparentales *PMI, CAF et MSA*

Ces éléments peuvent être complétés par des données concernant la géographie de l'habitat

- Déplacements domicile / travail *INSEE*
- Attractivité des communes *INSEE*

#### 4) Les modes de garde et leur fréquentation :

- Répartition des enfants selon le mode de garde (à partir des informations des certificats de santé des 9<sup>ème</sup> et 24<sup>ème</sup> mois) *PMI*
- Les assistantes maternelles : *PMI*  
répartition sur le territoire  
capacité totale  
taux de fréquentation (en fonction des secteurs)
- Les structures de garde (crèches, haltes-garderies, CLSH, garderies périscolaires :  
Répartition sur le territoire  
Type d'accueil, horaires  
Capacité totale  
Taux d'occupation *PMI, CAF et*  
Origine géographique des enfants en garde *structures elles-mêmes*  
Analyse sociologique de la fréquentation  
Analyse de la demande (listes d'attente et refus - importance, origine géographique des demandes)
- Familles touchant l'AGED *CAF*
- Importance des réseaux d'entraide (famille, amis, voisinage) dans la garde d'enfants, comportement traditionnel de la population *travailleurs sociaux, élus, associations, entretiens auprès de la population*
- Structuration des écoles sur le territoire (RPI...) *Inspection Académique*

- Proportion des enfants scolarisés à 2 et 3 ans

*Inspection Académique*

#### 5) **Informations diverses :**

Il s'agit ici de recenser des besoins exprimés par différentes personnes ou institutions.

Travailleurs médico-sociaux, assistantes maternelles, écoles, associations diverses, élus... peuvent faire remonter des besoins en mode de garde exprimés par les gens qu'ils côtoient.

Certaines entreprises (hôpital, tourisme, commerces...) aux horaires particuliers peuvent générer des besoins spécifiques.

Ceci est à rapprocher de la description plus générale des caractéristiques de l'emploi dans la région.